

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour publication immédiate

Ville de Lac-Brome : une première convention collective pour les pompiers et pompières

Lac-Brome, le 29 août 2024 – La Ville de Lac-Brome est fière d’annoncer la signature d’une première convention collective avec ses pompiers et pompières. S’étendant sur cinq ans, elle couvre les années 2023 à 2027.

L’entente prévoit une révision de la structure salariale en place, soit une augmentation rétroactive de 7 % pour 2023, puis de 3 % en 2024 et en 2025. Une hausse de 2,5 % est attendue en 2026 et en 2027.

La Ville de Lac-Brome salue la grande collaboration de sa brigade incendie pour mener à bien cette première entente. Les pourparlers se sont déroulés dans un climat de respect et d’écoute. L’entente permettra de continuer d’offrir un excellent niveau de service auprès des populations de Lac-Brome et de Bolton-Ouest.

« Je tiens à souligner l’atmosphère professionnelle et respectueuse qui a constamment régné dans les échanges entre les parties, affirme le maire de Lac-Brome, Richard Burcombe. Les citoyens de Lac-Brome peuvent compter sur une équipe hautement dévouée, et nous sommes fiers de bonifier et moderniser les conditions de travail, reconnaissant ainsi le grand engagement de nos pompiers et pompières. »

La Ville de Lac-Brome désire remercier le Syndicat des employés municipaux de Lac-Brome, affilié à la Centrale des syndicats démocratiques (CSD), pour sa grande collaboration. Elle profite également de l’occasion pour exprimer toute sa reconnaissance envers ses pompiers et pompières pour leurs efforts constants permettant de renforcer le sentiment de sécurité auprès des citoyennes et citoyens qu’ils servent.

La nouvelle entente a été entérinée par le Conseil à la séance mensuelle du 5 août 2024.

— 30 —

Source et information :

Ghyslain Forcier
Directeur des communications et
des relations avec les citoyens
Ville de Lac-Brome
450 243-6111, poste 228